



Personne publique contractante

MAIRIE DE DESCARTES

Place de l'Hôtel de Ville

37 160 DESCARTES

Téléphone : 02 47 91 42 00

www.ville-descartes.fr

Réf : 202501

AVIS DE PUBLICITE

**Art. L.2122-1-4
CGPPP**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT SUITE A
MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE
DU DOMAINE PRIVE EN VUE DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE
CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN OMBRIÈRE**

La Mairie de Descartes (Indre-et-Loire / 37) a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public/privé, en vue de l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrière.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, qui souhaite également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public/privé en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Les tiers souhaitant se manifester devront remettre auprès de la Mairie de Descartes leurs propositions selon les conditions définies dans le règlement de sélection joint au présent avis de publicité et mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Descartes à l'adresse suivante : <https://www.ville-descartes.fr>

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le règlement de sélection, la Mairie de Descartes attribuera à cet opérateur économique une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite de réception des propositions, la Mairie de Descartes analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection.

Avis publié le	3 février 2025
Durée de la publicité	16 jours soit jusqu'au 19 février 2025 à 12h00
Date et heure limite de remise des propositions	19 février 2025 à 12h00
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)	Voir règlement de sélection
Durée envisagée	La convention sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque. La convention sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques). Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire	Centrales photovoltaïques en ombrière. A l'échéance du bail, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante.
Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation en vente totale de centrales photovoltaïques en ombrière. Cette occupation du domaine privé sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et la concession d'un avantage en nature dont le montant et les modalités de paiement seront fixés ultérieurement et ce, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.